

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUZON légalement convoqué s'est réuni à la salle Sarah Bernhardt, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan JUHEL, Maire de SAUZON.

Date de convocation :

12 décembre 2024

Nombre de Conseillers :

- **En exercice :** 14
- Présents : 8
- Procurations : 4
- Votants : 12

Date de publication et**d'affichage :**

19 décembre 2024

▪ **Etaient présents :** Ronan JUHEL, Olivier THOMAS, Régis ROBERT, Fabien DRAMARD, Damien GUEGAN, Elodie GUEGAN, Vanina CHAMBRIER, Cécilia REPESSE

▪ **Absents avec pouvoir :** Yves LOYER pouvoir à Régis ROBERT, Reine-Claude LUCAS pouvoir à Damien GUEGAN, Soizic LUCAS pouvoir à Fabien DRAMARD, Katia LUCAS pouvoir à Ronan JUHEL

▪ **Absents excusés :** Annick ALAIN

▪ **Absents :** Jean-Charles RIOU

▪ **Secrétaire :** Régis ROBERT

Délibération n°21 de la séance du 17 décembre 2024**REF/N°2024-114 : URBANISME : Adressage : validation de la numérotation**

Vu la délibération n° 17 de la séance du 13 juin 2019, validant le principe de procéder au numérotage des voies de la commune, et autorisant l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre,

Vu la délibération n°2 de la séance du 18 janvier 2024 rendant compte de la commande des plaques numérotées,

Vu la délibération n°13 de la séance du 20 novembre 2024 rendant compte de la commande complémentaire de plaques numérotées,

CONSIDÉRANT que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDÉRANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des habitations est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le projet d'adressage lancé le 13 juin 2019.

Il rappelle également l'importance du dossier notamment pour les différents services publics : Gendarmerie, pompier, ambulance, La Poste, la mairie, collecte des déchets, télécommunication et réseaux

Le recensement et l'annotation des numéros ayant été réalisé, les plaques numérotées ont été commandées le 6 décembre 2023 pour un total de 1412.

La publicité a été réalisée en mairie, dans les réseaux sociaux (Facebook, Mon Village) et dans les journaux Ouest-France et Le Télégramme.

Jusqu'à aujourd'hui, les habitants sont venus en mairie chercher leur(s) plaque(s) respective(s) contre une attestation de retrait.

Des améliorations au recensement ont été apportées grâce à la venue des administrés engendrant une commande de 86 plaques supplémentaires. Cette dernière a été signée le 7 novembre 2024.

Il ajoute que les bâtiments surplombant la Rue du Chemin Neuf sont desservis par une voie sans issue. Le syndic souhaite nommer cette rue : « Impasse de Pen Prad ».

Nombre de plaque recensées à ce jour : 1498.

Nombre de retrait : 1045.

Coût total des plaques : $13\,390.80 + 563.54 = 13\,954.34$ € HT soit 16 745.21 € TTC.

De nouvelles améliorations pourront avoir lieu mais en l'état, il est nécessaire de valider la numérotation actuelle pour transmission des numéros aux différents services publics.

Le Maire propose donc au conseil municipal de valider les numéros consultables sur <https://adresse.data.gouv.fr/> ainsi que le nom « Impasse de Pen Prad ».

Après avoir délibéré et voté, le conseil municipal

DECIDE

de valider les numéros de rues inscrits dans le tableau en PJ, consultables sur le site gouvernemental <https://adresse.data.gouv.fr/> et la nouvelle rue « Impasse de Pen Prad ».

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Télétransmission le 19 décembre 2024

sous le n° 24-0115D2024-114 (matière de l'acte 8-3 :

Domaines de compétences par thèmes - Voirie)

Accusé réception le 19 décembre 2024

Publiée le 19 décembre 2024

Document certifié conforme

Accusé de réception
056-215602418-20241219-24-0115D2024-114
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception : 19/12/2024

Le Maire,
Ronan Juhel